

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 Novembre 2019

L' an 2019 et le 15 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de CHESTIER Sophie, Maire.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) :

Absent(s) : M. GIRARD Roger

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 08/11/2019

Date d'affichage : 08/11/2019

Acte rendu exécutoire : après dépôt en Préfecture le : 19/11/2019 et publication ou notification du : 19/11/2019

A été nommé secrétaire : M. JOULIN Laurent

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

Décision modificative n°2 - Budget communal
Décision modificative n°2 - Budget eau et assainissement
Indemnité du comptable public
Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement
Maitrise d'oeuvre - équipement sportif
Maitrise d'oeuvre - Salle des fêtes
Tarif - Affouage 2019
Rapport annuel du SMERSE
Travaux dans un logement communal
Sécurisation - rue de la gare

réf : D2019 11 051 : Décision modificative n°2 - Budget communal

Vu le Budget primitif de la commune adopté par délibération n°D2019_04_015 du 5 avril 2019 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D_2019_06_036 du 28 juin 2019 ;

Vu la clôture de l'emprunt FFN ;

Vu les charges de personnel du budget de l'eau ;

Vu les dépenses d'investissement ;

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section	Sens	Chapitre		Compte	Montant
I	D	21 Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 6 000 €
I	D	23 Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 6 000 €
I	D	16 Emprunts et dettes assimilées	1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	+ 2 397 €

I	R	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 2 397 €
F	D	66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 746 €
F	D	023	Virement de la section d'investissement	023	Virement de la section d'investissement	+ 2 397 €
F	R	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	7022	Coupe de bois	+ 5 143 €
F	R	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	70841	Budgets annexes	+ 200 €
F	D	011	Charges à caractère général	6226	Honoraires	+ 200 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

réf : D2019 11 052 : Décision modificative n°2 - Budget eau et assainissement

Vu le Budget primitif de l'eau et assainissement adopté par délibération n°D2019_04_019 du 5 avril 2019 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D_2019_06_037 du 28 juin 2019 ;

Vu les dépenses de personnel ;

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant
F	D	012 Charges de personnel et assimilés	621 Personnel extérieur au service	+ 200 €
F	D	014 Atténuation de produits	701249 Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	- 200 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

réf : D2019 11 053 : Indemnité du comptable public

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de Monsieur le Trésorier un décompte pour le versement de l'indemnité de conseil au titre du 1er janvier au 31 décembre 2019, au prorata temporis du nombre de jours de gestion, qui peut être allouée au comptable du trésor.

Sur proposition de **Madame le Maire**, après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** le versement de cette indemnité de conseil, au taux de 100% soit 402,06 € brut, sans indemnité d'aide à la confection de budget.

réf : D2019 11 054 : Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Madame le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2015	43.46 €
	2016	418.15 €
	2017	589.28 €
Total		1 050.89 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 11 055 : Maitrise d'oeuvre - équipement sportif

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour les travaux du vestiaire de foot.

Le devis présenté par l'entreprise Pilote Ingénierie s'élève à 1 170.00 € H.T. soit 1 404.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Pilote Ingénierie.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 11 056 : Maitrise d'oeuvre - Salle des fêtes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour les travaux de la salle des fêtes.

Le devis présenté par l'entreprise Pilote Ingénierie s'élève à 1 312.00 € H.T. soit 1 574.40 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Pilote Ingénierie.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 11 057 : Tarif - Affouage 2019

Madame le Maire propose de maintenir le tarif des bois de chauffage en affouage à 6,00 € le stère.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le tarif d'affouage indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 11 058 : Rapport annuel du SMERSE

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable 2018 du SMERSE, au Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal **PREND NOTE** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SMERSE à l'unanimité.

réf : D2019 11 059 : Travaux dans un logement communal

Madame le Maire explique avoir reçu un courrier d'un locataire d'un logement communal, appuyé des services sociaux, demandant des travaux dans ce logement.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité une étude de faisabilité de différents travaux.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 11 060 : Sécurisation - rue de la gare

Madame le Maire explique que suite aux différentes détériorations effectuées sur la signalétique de sécurisation de la rue de la gare, il est nécessaire de remplacer les balises abimées.

A cet effet, Madame le Maire présente le devis effectué par l'entreprise Signalétique Vendomoise qui s'élève à 560.00 € H.T. soit 672.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Signalétique Vendomoise.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.